MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

Date limite de réception des documents à la MRC : 29 juin 2023

PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Admissibilité : Le programme s'adresse aux propriétaires-occupants d'un logement (résidence principale) qui est situé sur un territoire admissible de la MRC et qui présente une ou des défectuosités majeures.

Autres conditions d'admissibilité :

- Faire partie d'un ménage dont le revenu total est inférieur ou égal au revenu maximal admissible au programme, dans votre région.
- La valeur uniformisée d'un bâtiment admissible est de 150 000 $, excluant la valeur du terrain.
- Le propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a bénéficié du programme RénoRégion ou RénoVillage au cours des cinq dernières années ou du programme Réparations d'urgence au cours des cinq dernières années.

IMPORTANT : Seulement, les demandes complètes seront traitées.

PROPRIÉTAIRES-OCCUPANTS			
Nom du propriétaire 1			
N° Téléphone (résidence)	Téléphone (bureau)	N° Cellulaire	Courriel
Nom du propriétaire 2 (s'il y a lieu)			
N° Téléphone (résidence)	Téléphone (bureau)	N° Cellulaire	Courriel

LOGEMENT (résidence principale)		
Adresse	Municipalité	Code postal

Type de bâtiment : ☐ Maison individuelle/jumelée ☐ Duplex ☐ Maison en rangée ☐ Copropriété (maximum de 2 logements)

☐ Maison mobile : ☐ propriétaire du terrain ☐ locataire du terrain ☐ Autre (préciser) :

Le bâtiment comprend-il d'autres espaces que le logement admissible (ex. : local commercial, logement locatif)? ☐ Oui ☐ Non

S'il s'agit d'une résidence d'accueil ou d'une maison de chambres, veuillez préciser le nombre de places disponibles ou de chambres offertes en location : ☐ Résidence d'accueil : _____ places (maximum 9) ☐ Maison de chambres : _____ chambres (maximum 3)

COMPOSITION DU MÉNAGE			
Propriétaire (s)			
	Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
1			/ /
2			/ /
Conjoint (e) (s'il ou elle n'est pas propriétaire)			
	Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
1			/ /
Autres			
	Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
1			/ /
2			/ /
3			/ /
Nombre total de personnes dans le ménage : _____			
Êtes-vous d'ascendance autochtone? ☐ Oui ☐ Non			

AIDE FINANCIÈRE DÉJÀ REÇUE D'UN AUTRE PROGRAMME DE LA SHQ	
Avez-vous reçu une aide financière du programme RénoVillage (RVI) au cours des 5 dernières années?	☐ Oui ☐ Non
Avez-vous reçu une aide financière du programme Réparations d'urgence (PRU) au cours des 5 dernières années?	☐ Oui ☐ Non
Avez-vous reçu une aide financière du programme Logement abordable Québec – Volet Nord-du-Québec (LAQ-N) au cours des 10 dernières années?	☐ Oui ☐ Non
Avez-vous reçu une aide financière du programme RénoRégion (PRR) au cours des 5 dernières années?	☐ Oui ☐ Non

TRAVAUX

Indiquez la ou les défectuosités majeures touchant votre bâtiment

Éléments essentiels du bâtiment touchés	**Cochez :**
1) Les murs extérieurs (revêtement extérieur, revêtement intermédiaire, pare-vapeur, solin)	1) ☐
2) Les ouvertures (portes, fenêtres)	2) ☐
3) Les saillies (éléments structuraux des galeries, balcons, escaliers extérieurs)	3) ☐
4) La toiture (revêtement de toiture, pontage)	4) ☐
5) La structure (fondation et ossature du bâtiment)	5) ☐
6) L'électricité (câblage, panneau de dérivation, entrée électrique)	6) ☐
7) La plomberie (tuyauterie, puits, installation septique)	7) ☐
8) Le chauffage (appareil et système de chauffage)	8) ☐
9) L'isolation thermique (isolation des murs, du plafond, de la fondation)	9) ☐
Autres défectuosités majeures admissibles	**Cochez :**
Surpeuplement	☐
Bâtiment inachevé – Date du début des travaux : _____/_____/_____	☐

TRAVAUX ADMISSIBLES : Le programme définit une défectuosité majeure (travaux admissibles) comme étant un défaut, un état ou un vice qui touche en partie ou en totalité un élément essentiel du bâtiment et dont la correction est nécessaire pour assurer l'intégrité fonctionnelle des lieux.

Décrivez la ou les défectuosités majeures que vous avez identifiées

Compléter la feuille "Description des travaux" en annexe, avec photos si possible, afin de nous permettre de déterminer si vos travaux sont admissibles.

La subvention pour votre logement peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 20 000 $ ou 25 000$. **Le taux d'aide varie selon le revenu du ménage**. Votre logement doit nécessiter des travaux admissibles d'au moins 3 500 $ qui visent à corriger une ou plusieurs défectuosités majeures, lesquelles seront déterminées par le partenaire municipal (MRC) lors de l'évaluation de votre demande.

NOTE : LES TRAVAUX EXECUTÉS AVANT L'AUTORISATION DU PARTENAIRE MUNICIPAL NE SONT PAS ADMISSIBLES À UNE AIDE FINANCIÈRE.

Chaque membre du ménage âgé de 18 ans et plus doit fournir les preuves de revenus suivantes :

- **Copie complète des *avis de cotisation fédéral* et provincial *de* la dernière année d'imposition (2022) (document complet contenant 4 pages); ***
- **Copie de votre compte de taxes municipales 2022 .**

ENVOI DE LA DEMANDE

Votre demande doit être acheminée à l'adresse suivante :

MRC Vallée-de-la-Gatineau
7 rue de la Polyvalente, C.P. 307
Gracefield (Québec) J0X 1W0
ou
jchenier@mrcvg.qc.ca

Pour toute autre information

Téléphone : 819 463-3241, poste 243

SIGNATURE DU OU DES PROPRIÉTAIRE(S)

J'atteste que les renseignements ci-dessus sont véridiques et complets et je reconnais que tout manque d'information et/ou erronée pourrait amener au rejet de ma demande.

Signature	AAAA/MM/JJ
Signature	AAAA/MM/JJ

(À l'usage de la MRC)		**Reçu le (AAAA/MM/JJ)**
Numéro de dossier :		

SEULES LES CANDIDATURES DONT LE DOSSIER SERA RETENU, SERONT CONTACTÉES

DESCRIPTION DES TRAVAUX (détails supplémentaires)